

À Crozon, l'assainissement en eaux troubles

L'employé responsable de la station d'épuration de Crozon depuis 1984 vient de recevoir sa lettre de licenciement de la Saur, déléguée par la mairie.

Les trois feuillets envoyés par la Saur pour signifier son licenciement à Jean-Jacques Gallou sont sans pitié. Depuis 1984, cet employé municipal est délégué par la mairie de Crozon à la gestion de la station d'épuration de cette commune de 8 000 habitants (le double en été). Dans ces trois pages, le directeur régional Bretagne Richard Cabeza reproche avant tout à l'employé des « **mails déplacés, au ton inadéquat et injurieux [...]** » adressé à des salariés en interne, « **mais aussi externes, comme le maire de Crozon** ».

« Eaux usées à la mer »

Le directeur régional cite in extenso plusieurs mails, où l'injure reste toutefois douce. Il ajoute plusieurs citations d'articles parus dans la presse, où Jean-Jacques Gallou incrimine la gestion de l'assainissement par la Saur, et par la municipalité. « **La qualité du travail de la Saur a été mise en cause injustement, ce qui a provoqué une perte de confiance des usagers et des clients de la Saur. Le maire de Crozon, notre client, a déposé une plainte contre X.** » Pour le directeur régional, il s'agit d'un manquement à la charte d'éthique, qui précise que le salarié « **doit gérer les informations de l'entreprise dans le respect des intérêts des collaborateurs et de l'entreprise** ». Jean-Jacques Gallou, 60 ans jeudi prochain, nous avait confié « **en avoir marre d'envoyer les eaux usées sur les plages, par forte pluviométrie. Tout ça parce que la station d'épuration ne tient pas : le réseau est en trop mauvais état** ». Les eaux des WC, des cuisines et des salles de bains, se retrouvent dans la mer. La station d'épuration est construite pour accueillir 4 000 m³ d'eaux usées. En cas de fortes pluies, ce volume double. Tout cela à cause d'un immense réseau de 54 km, dû à un habitat très dispersé, et peu entretenu : les eaux de pluie y pénètrent. En mars 2016, la police de l'eau fait une descente une nuit de fortes pluies. Elle livre un rapport accablant, relevant onze points de non-conformité, et met en demeure la commune de réaliser de lourds travaux. Au service municipal de l'environnement, on brandit les relevés de la qualité des eaux de baignade effectués l'été par l'agence régionale de santé (ARS). Là, tout baigne dans le bleu. La justice tranchera-t-elle ? Jean-Jacques Gallou a été entendu par les gendarmes et le procureur. Une chose est sûre : « **je garderai ma liberté de parole** », promet l'employé municipal.

Philippe ATTARD.

Ouest-France : À Crozon, l'assainissement en eaux troubles

